

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces tenue le 21 décembre 2022.

Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces siège en séance extraordinaire ce 21 décembre 2022 à 19h30 à la salle du conseil municipal située au 672, boulevard Saint-François, Lac-des-Écorces.

Sont présents à cette séance :

Pierre Flamand	Maire
Serge Piché	Conseiller du district n° 1
Éric Paiement	Conseiller du district n° 3
Michelle Thomas	Conseillère du district n° 4
Geneviève Brisebois	Conseillère du district n° 6

Est absent à cette séance :

Alain Lachaine	Conseiller du district n° 2
----------------	-----------------------------

Est également présente à la séance Mme Pascale Duquette, directrice générale et greffière-trésorière.

\*\*\*\*\*

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 19h33 et constate le quorum.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2022-12-8253**

2. **ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** que les membres du Conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la Municipalité ainsi qu'à la séance, en conformité avec le *Code municipal* et le *Code de procédure civile*, et d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé, en retirant les points 3 et 6, à savoir :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation du quorum
2. Acceptation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception et abrogeant le règlement 265-2022 - **Retiré**
4. Offre de services GBA - Plans et suivis pour l'abri à sel et entrepôt d'équipements
5. Libération de retenue 5% -Réfection du chemin des Quatre- Fourches pour les dossiers, 502-11 A et 502-11-B
6. Demande de partage des frais pour raccordement à l'aqueduc, secteur Val-Barrette, matricule 9252-30-9683 chemin du Domaine - **Retiré**
7. Régie incendie - Nomination d'un membre au conseil d'administration provisoire
8. Offre de services Prosept -Travaux de réfection de la rue des Pins -TECQ (révision 6)
9. Offre de services Prosept -Travaux de réfection de l'avenue du Quai -TECQ (révision 6)
10. Mandat PG solutions
11. Période de questions
12. Levée de la séance extraordinaire

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2022-12-8254**

**4. OFFRE DE SERVICES GBA - PLANS ET SUIVIS POUR L'ABRI À SEL ET ENTREPÔT D'ÉQUIPEMENTS DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** que nous avons eu confirmation par la chargée de projet de la Direction des infrastructures aux collectivités du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 13 décembre 2022 que l'entrepôt et l'abri à abrasifs pourront être intégrés à l'aide financière du projet de construction du nouveau garage municipal;

**CONSIDÉRANT** les modalités établies dans le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité, règlement n° 246-2020;

**CONSIDÉRANT** les prévisions budgétaires de GBA inc. en date du 12 décembre 2022 pour la construction de l'entrepôt et l'abri à abrasifs au montant de 71 986 \$ taxes applicables et honoraires professionnels en sus;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels en architecture pour la construction de plans et devis pour l'entrepôt d'équipements et l'abri à abrasifs déposé par GBA inc. qui se résume comme suit :

- Relevé et mise en plan 2 400 \$
- Travaux durant la construction 1 200 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

**D'OCTROYER** le mandat à la firme GBA inc. au montant de 3 600 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation des plans et devis de structure pour l'entrepôt d'équipements et l'abri à abrasifs, dans le cadre du projet de construction du nouveau garage municipal selon les termes et conditions détaillés à l'offre de service du 12 décembre 2022.

**QUE** cette dépense soit imputée et payable à même le programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Volet 1 : Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire pour la réalisation de travaux admissibles pour le projet de construction d'un nouveau garage municipal.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2022-12-8255**

**5. LIBÉRATION DE RETENUE 5% - RÉFECTION DU CHEMIN DES QUATRE-FOURCHES POUR LES DOSSIERS 502-11 A ET 502-11-B**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adjugé des contrats de travaux de réfection pour le chemin des Quatre-Fourches à l'entreprise *Excavatech J.L. 9115-1951 Québec inc.* tel que décrit au dossier 502-011A pour le volet accélération et au dossier 502-011B pour le volet redressement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation écrite de *Prosept inc.* en date du 14 décembre 2022 pour l'acceptation provisoire des travaux réalisés par *Excavatech J.L. 9115-1951 Québec inc.*

**CONSIDÉRANT** la recommandation écrite de *Prosept inc.* pour la libération du premier 5% de retenue en date du 14 décembre 2022, des paiements n° 3, révision 1 des dossiers 502-011A et 502-11B;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de *Prosept inc.* de procéder au paiement du premier 5% de retenue à *Excavatech J.L. 9115-1951 Québec inc.* pour les dossiers 502-011A et 502-11B;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ce qui suit :

**D'AUTORISER** la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Pascale Duquette, à libérer le premier 5% dans le dossier 502-011A, volet accélération, pour le paiement n° 3 révision1, au montant de 21 943,96 \$ incluant les taxes à *Excavatech J.L. 9115-1951 Québec inc.*;

**D'AUTORISER** la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Pascale Duquette, à libérer le premier 5% dans le dossier 502-011 B volet redressement pour le paiement n° 3 revision1, au montant de 87 373,37 \$ incluant les taxes à *Excavatech J.L. 9115-1951 Québec inc.*

**ET CE**, conditionnellement à ce que la Municipalité est en main les quittances originales de tous les sous-traitants et fournisseurs qui se sont dénoncés à ce contrat.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2022-12-8256**

**7. RÉGIE INCENDIE - NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) PROVISOIRE**

**CONSIDÉRANT** que Le Conseil de Lac-des-Écorces accepte d'adhérer à l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale (*résolution n° 2022-12-8235*) ;

**CONSIDÉRANT** que Le Conseil de Lac-des-Écorces accepte de faire partie intégrante de la nouvelle régie intermunicipale;

**CONSIDÉRANT** que Le Conseil accepte que soit constitué un CA provisoire de la régie intermunicipale et entame des actions pour l'affichage de postes et l'embauche de ressources nécessaires au bon fonctionnement de la régie.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de nommer M. Pierre Flamand, maire, en tant que membre du CA provisoire de la régie intermunicipale d'incendie et M. Serge Piché, conseiller, à titre de membre substitut.

Il est de plus résolu de nommer comme signataires à l'entente de la régie intermunicipale d'incendie M. Pierre Flamand, maire, et Mme Pascale Duquette, directrice générale et greffière- trésorière.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2022-12-8257**

**8. OFFRE DE SERVICES PROSEPT - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DES PINS - TECQ (RÉVISION 6)**

**CONSIDÉRANT** les travaux de réfection de la rue des Pins prévus à la programmation TECQ 2019-2023 PRIORITÉ 1 (Revision 6);

**CONSIDÉRANT** les modalités établies dans le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité, règlement n° 246-2020;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels pour effectuer les relevés et la conception des plans et devis pour les travaux de réfection de la rue des Pins déposé par Prosept inc. en date du 16 décembre 2022, se définissant comme suit ;

**Description Honoraires (excluant les taxes)**

- |  |         |
|--|---------|
| • Relevé sur place et achat de fichier Lidar   | 1 500\$ |
| • Conception, plans et devis et estimation des coûts   | 4 500\$ |
| • Document d'appel d'offres  | 750\$   |
| • Suivi lors de l'appel d'offres avec émission d'addenda<br>s'il y a lieu et analyse des soumissions | 750\$   |
| • Coordination téléphonique et courriel avec les différents intervenants                             | 500\$   |

**Total 8 000\$**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme, Geneviève Brisebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

**D'OCTROYER** le mandat à la firme Prosept inc. au montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation des relevés, plans et devis pour les travaux de réfection de la rue des Pins selon les termes et conditions détaillés à l'offre de service du 16 décembre 2022.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2022-12-8258**

**9. OFFRE DE SERVICES PROSEPT - TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE DU QUAI -TECQ (RÉVISION 6)**

**CONSIDÉRANT** les travaux de réfection de l'avenue du Quai Pins prévus à la programmation TECQ 2019-2023 PRIORITÉ 1 (Revision 6);

**CONSIDÉRANT** les modalités établies dans le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité, règlement n° 246-2020;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels pour effectuer les relevés et la conception des plans et devis pour les travaux de réfection de l'avenue du Quai déposé par Prosept en date du 16 décembre 2022, se définissant comme suit ;

<b>Description Honoraires (excluant les taxes)</b>	
• Relevé sur place et achat de fichier Lidar	3 000\$
• Conception, plans et devis et estimation des coûts	12 500\$
• Document d'appel d'offres	1 750\$
• Suivi lors de l'appel d'offres avec émission d'addenda s'il y a lieu et analyse des soumissions	1 000\$
• Coordination téléphonique et courriel avec les différents intervenants	750\$
<b>Total</b>	<b>19 000\$</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

**D'OCTROYER** le mandat à la firme Prosept inc. au montant de 19 000 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation des relevés, plans et devis pour les travaux de réfection de l'avenue du Quai selon les termes et conditions détaillés à l'offre de service du 16 décembre 2022.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2022-12-8259**

**10. MANDAT - PG SOLUTIONS**

**MANDAT À PG SOLUTIONS POUR LE REMPLACEMENT DU LOGICIEL INFORMATIQUE DES OPÉRATIONS DE GESTIONS MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT** le volume de plus en plus élevé d'utilisateurs du logiciel de gestion municipal et le développement en pleine croissance de la Municipalité de Lac-des-Écorces;

**CONSIDÉRANT** la volonté de donner une meilleure accessibilité citoyenne, un meilleur service à distance et qu'il y a nécessité de moderniser le gestionnaire municipal informatique de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** les modalités établies dans le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité, règlement n° 246-2020;

**CONSIDÉRANT** les offres de services reçues de PG Solutions en date du 20 décembre 2022 pour les différents logiciels informatiques en gestion municipale;

**CONSIDÉRANT** que les prix à rabais indiqués ne sont valides que pour une période de soixante jours de la date des offres de services déposés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

**D'OCTROYER** le mandat à la firme PG SOLUTIONS pour un montant maximal de 75 000 \$ (plus les taxes applicables) pour l'implantation et l'acquisition en 2023, des modules de gestions suivants :

- **Finances** (1MLAC76-016474-CV1)
  - Principaux modules : Comptabilité, Dette, Approvisionnement, Taxation, Paie, Grand Livre
- **Transphère** (1MLAC76-016473-CV1) paiements en ligne
- **Module Territoire** (1MLAC76-016476-CV2)
  - Principaux modules : Transphère Mégagest, - Principaux modules : Dossier central, Qualité des services, Gestion de la carte, Mobilité, Gestions des données multimédias
  - Urbanisme : Gestion des permis, Urbanisme
  - Travaux publics : Aqueduc et bornes d'incendie, Éclairage, Égout, Plan d'interventions, Entretien et équipements
- **Portail des données immobilières** (1MLAC76-016475-CV1)

**QUE** Mme Pascale Duquette, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à représenter, agir et à signer au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces, les ententes avec PG Solutions selon les termes et conditions détaillés aux offres de services en date du 20 décembre 2022 et à procéder à leurs mises en fonction.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2022-12-8260**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Geneviève Brisebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h50

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Pierre Flamand  
Maire

\_\_\_\_\_  
Pascale Duquette  
Greffière-trésorière et directrice générale

*Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal*

\_\_\_\_\_  
Pierre Flamand  
Maire